

Thème : COVID-19 et Risques liés à l'Octroi des licences dans le secteur de la pêche

SYNTHÈSE

PANELISTES



Mme Awa Djigal, Transformatrice artisanale de poissons, Membre Collège des Femmes du CNCR, Membre FENAGIE PECHE



M. Babacar Sarr, Administrateur du CNCR, Secrétaire Général du Conseil National Interprofessionnel de la pêche artisanale du Sénégal (CONIPAS)



M. Moussa Mbengue, Directeur Exécutif de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA)

1 CONTEXTE :

L'initiative du CNCR et IPAR « *Débat d'experts paysans sur les effets du COVID-19* » qui vise à suivre les effets de la pandémie sur le monde rural et les exploitations agricoles en particulier se poursuit. Durant le mois de Mai, trois débats ont été déjà organisés portant sur les thématiques liées aux préoccupations réelles des acteurs : i) Les impacts de la COVID sur la commercialisation de l'oignon tenu le 02 mai ; ii) Fermeture des marchés hebdomadaires et impacts sur la sécurité alimentaire des populations rurales tenu le 09 mai et enfin iii) Les impacts de la COVID sur l'élevage tenu ce samedi 16 mai.

C'est dans la continuité de cette dynamique qu'un débat est tenu ce 30 Mai sur le thème : « **COVID-19 et Risques liés à l'Octroi des licences dans le secteur de la pêche** »

Le secteur de la pêche est stratégique au Sénégal. La vie socio-économique du pays est rythmée en partie par la pêche, qui emploie environ 600 000 Sénégalais dont les femmes et les jeunes. A l'instar des autres secteurs, la pêche est aussi fortement impactée par les mesures prises par les autorités pour limiter la propagation du virus. Avec la fermeture ou la réduction du temps d'ouverture des quais de pêche, les acteurs constatent une baisse des débarquements entraînant une réduction significative des revenus des pêcheurs. Les usines d'exportation qui prenaient 80% des captures n'achètent plus à cause de la fermeture des aéroports. Les femmes transformatrices rencontrent des difficultés pour l'accès à la matière première et pour écouler leurs productions avec les restrictions dans le transport interurbain, la fermeture des marchés et surtout des loumas.

Par ailleurs, le secteur de la pêche est actuellement secoué par l'histoire des licences de pêche, qui risque d'aggraver la surexploitation de nos ressources halieutiques et en particulier les petits pélagiques. Ces derniers représentent la part la plus importante des débarquements et constituent la principale source de protéine des populations pauvres en milieu rural.

Tous ces facteurs ont justifié l'organisation d'un tel débat afin de diagnostiquer ces goulots d'étranglement et de formuler des propositions concrètes qui seront transmises aux autorités compétentes.

Le débat a démarré à 10h-00mn et a pris fin à 13h-30mn dans le groupe WhatsApp du CNCR qui regroupe plus de 250 participants et dont 24 ont intervenu pour poser des questions ou apporter leurs contributions au débat. Les intervenants sont constitués majoritairement des acteurs du secteur de la pêche, de la recherche, des journalistes et même des agriculteurs et éleveurs qui ont trouvé de réelles connexions entre leurs activités et le secteur de la pêche.

Sidy Bâ, porte-parole du CNCR a fait l'introduction du débat en présentant les invités, rappeler le thème et le format.

2 PREMIÈRES INTERVENTIONS DES TROIS INVITÉS :

- **Intervention de Madame Awa Djigal Transformatrice artisanale de poissons, membre du Collège des Femmes du CNCR, membre FENAGIE Pêche**

Pour M^{me} Awa Djigal, la COVID a impacté tous les secteurs de l'économie et particulièrement la pêche, et ceci à différents niveaux de groupes d'acteurs, (pêcheurs, mareyeurs et transformateurs). Mais le secteur de la transformation semble être le plus impacté, avec d'une part l'accès très limité voire inexistant aux intrants, aux quais et d'autre part la commercialisation qui constitue des difficultés importantes. Cette situation est aggravée par le fait que le confinement a coïncidé avec la période de la campagne des activités de pêche et de transformation, qui a lieu à partir du mois de Mars jusqu'au mois de Juin. Période où les ressources halieutiques sont plus abondantes où les transformatrices s'activaient pour augmenter leurs revenus et mieux préparer la soudure.

Les restrictions liées au couvre-feu ont limité les heures de travail, les pêcheurs ne peuvent plus embarquer la nuit pour débarquer le matin. Il y'a un problème de mobilité des transporteurs de camions frigorifiques, avec un très difficile accès aux quais de pêche. Avec la fermeture des loumas et marchés, le secteur de la transformation se retrouve avec un surplus de production invendus en raison de l'absence des banabananas et de la fermeture des restaurants. L'une des conséquences premières de cette situation est le non remboursement à temps des dettes contractées par les acteurs auprès des banques.

C'est dans ce contexte que le 13 Mai passé, le Ministère de tutelle a convoqué une réunion à distance du comité de délivrance des licences de pêche pour discuter de la délivrance de licences. Ce qui, selon le comité, a constitué une surprise générale auprès des pêcheurs artisanaux qui espéraient que les priorités étaient ailleurs au niveau du Ministère. Un combat, qui dit-elle doit être mené par les pêcheurs artisanaux mais aussi par l'ensemble de la population sénégalaise, car les espèces pélagiques côtières concernées par ces

licences assurent l'alimentation en protéines des populations sénégalaises et constituent par ailleurs la principale source de revenus des pêcheurs. Si l'on n'y prend pas garde, cela aura un impact sur l'approvisionnement des femmes transformatrices et les consommateurs, si l'on sait que la recherche avait déjà alerté le risque de surpêche pour les espèces concernées.

○ **Intervention Monsieur Moussa Mbengue, Directeur Exécutif de ADEPA**

Durant son intervention, **Mr Mbengue** a rappelé que le Sénégal dispose 730 km de côtes sur la frange maritime du Nord au Sud du Pays ; 200 zones de pêche ; 600 000 personnes actives dans le secteur de la pêche ; et 23 000 pirogues artisanales. Le secteur produit environ 40 à 60 % des produits aquacoles exportés, la principale source en protéines animales de l'alimentation des familles sénégalaises ainsi que l'essentiel des sources en protéines des aliments du bétail, en particulier l'aviculture avec l'utilisation du fumier.

Les difficultés majeures rencontrées dans ce secteur sont : la surcapacité causée par les mauvaises pratiques de capture, les licences délivrées et enfin le déficit de transparence.

Selon toujours, l'invité, la lettre de politique sectorielle pour le développement de l'aquaculture et de la pêche, a promu une vision pour que la pêche soit un moteur durable de notre croissance et qu'elle puisse nourrir les populations d'ici 2023. Une ambition qui pour lui, ne pourra être atteinte que par la viabilité des ressources et par un ajustement de la capacité de l'effort de pêche avec les ressources, en encourageant et en développant la pêche artisanale afin de minimiser la déprédation des ressources.

Parlant spécifiquement des licences de pêche, il a précisé que :

Une licence est une autorisation que le Ministre donne aux entreprises étrangères de pêche. Il en existe 4 catégories que sont :

- Démersales côtière (dorade, thiof)
- Démersales profonde
- Pélagique côtière
- Pélagique hauturières

La prise de décision d'attribution de la licence de pêche est un processus qui se réalise en deux étapes conformément au Code de la Pêche. La première est réalisée par une commission consultative, placée sous la présidence du Directeur de la Pêche et dans laquelle les représentants des professionnels de la pêche, et particulièrement ceux de la pêche artisanale, sont sous représentés par rapport aux agents de l'administration publique. Les avis de la Commission sont soumis au Ministre de la Pêche qui est seul habilité à délivrer les licences en conformité à l'article 43 du Code de la Pêche.

Monsieur Mbengue a informé que c'est dans le contexte actuel de surpêche des espèces pélagiques, que 12 nouvelles demandes de licences pour une flotte de 56 bateaux dont 44 sont des bateaux chinois, 15 qui demandent des promesses de licences pour pêcher en zones pélagiques (presque 37 démersales profondes, 3 pélagiques hauturières) ont été introduites. Ce qui est la base de la revendication des acteurs de la pêche. Plus de 90% (52/56) des navires sont enregistrés par des sociétés pour lesquelles des nationaux sénégalais servent de prête-noms, et de surcroît, ces flottes ne sont pas en conformité avec la procédure d'enregistrement. Il s'agit de prête-noms de navires turcs, chinois, etc.

Selon Mr Mbengue, à l'observation de l'avis scientifique du Centre de Recherche Océanographique Dakar Thiaroye sur l'état de la ressource et des équipages, seuls 02 des 56 bateaux concernés sont en principe dans les dispositions de bénéficier d'un avis favorable. En outre, ni le GAIPES, ni le CONIPAS, ni les représentants des autres acteurs de la filière ne sont favorables à la délivrance de ces accords pour les 54 autres demandes.

Si elles sont accordées, ces nouvelles licences auront un impact sur la quantité de nos prises, affecteront d'une part la consommation locale avec une forte exportation des espèces pélagiques, et d'autre part par l'approvisionnement des femmes transformatrices. Il faut souligner que la transformation qui constitue le maillon important, subit une compétition inégale de la part des unités de transformation industrielle ce qui constitue un risque pour ce métier.

Pour lui, les difficultés majeures qui méritent d'être résolues pour permettre une bonne prise en charge des problèmes en lien avec l'octroi des licences de pêche, sont à considérer à plusieurs niveaux :

- Une reconnaissance et la valorisation des résultats de la recherche, avec une prise en considération des avis et orientations scientifiques
- Le caractère consultatif de la commission, pose problème, le Ministère n'intègre pas toujours les avis et décisions de cette commission dans les prises de décisions.
- La structuration et la composition de cette commission consultative sont déséquilibrées, car sur les 16 structures représentatives de la commission, seul 3 sont issues des professionnels de la pêche,
- Un déficit de transparence,
- L'application du code de la pêche, avec un non-respect de l'article 43 avec l'attribution des nouvelles licences de pêche.

○ **Intervention de Monsieur : Babacar Sarr**

En tant que membre de la commission attributaire des licences, représentant le CONIPAS, Monsieur Sarr a révélé que bien avant ce problème de licences qui défraie la chronique, dans le passé, il y avait des licences qui avaient été attribuées sans conformité avec le Code de la Pêche. C'est ainsi que l'ancienne Ministre de la pêche M^{me} Aminata Mbengue Ndiaye avait souhaité le renforcement du consensus sur les décisions, afin d'éviter que les licences ne fassent pas l'Object de révision dans le pipeline de la Commission. A cet effet, une revue dans le cadre d'une commission restreinte depuis janvier 2018, a permis d'identifier 15 licences non valables. Le Ministre était dans de bonnes dispositions de ne délivrer des licences que sur la base des recommandations de la recherche, mais entre-temps elle a été remplacée.

Le nouveau Ministre Alioune NDoye a indiqué avoir reçu des dossiers qui ne sont pas passés par la commission consultative. La DPM a organisé une session en ligne de la commission pour l'approbation de 56 navires. Parmi ces derniers, 52 navires sont des sociétés écrans qui ne sont pas conformes à la procédure d'enregistrement. Il s'agit de prête-noms de navires turcs, chinois, etc. C'est ainsi qu'ils ont écrit au Directeur de la pêche Maritime pour leur dire que les délais étaient assez courts pour donner leurs avis avant la date limite qui était fixée le 17 avril car ils souhaitaient avoir des débats contradictoires **Interventions de**

M. Alassane Gaye, Vice-président du Collège des jeunes du CNCR, Chargé de la pêche. Personne ressource.

Il a tenu à souligner que ce secteur a toujours rencontré des difficultés. Dans le cadre de ses activités avec GREEN PEACE, en 2015 un rapport de la situation a été rédigé et soumis à l'État mais jusqu'ici, il n'y a pas d'actes concrets. Les problèmes notés sont liés à la gestion durable et rationnelle des ressources, caractérisée par un système de pêche non durable, non réglementé et potentiellement illégale.

La pêche industrielle fait des dégâts dont l'État a la parfaite conscience. Pour lui, il est illogique qu'on ne soit pas dans une situation excédentaire de ressources et qu'on envisage d'attribuer de nouvelles licences de pêche, alors que déjà nos côtes ne peuvent plus supporter les licences en cours qui sont au nombre 199. Sa forte conviction est que les côtes ouest africaines ne peuvent pas supporter le nombre de licences attribuées. Ceux qui disposent de licence ne respectent pas les formes de pêche qui leur sont exigées, souvent des fraudes sont observées sur le tonnage.

3 PLUSIEURS AUTRES DIFFICULTÉS SOULEVÉES PAR LES INTERVENANTS À LA SUITE DE L'INTERVENTION DES INVITÉS :

Certains intervenants ont souligné, qu'en réalité, le Sénégal est dans une situation caractérisée par la dilapidation de ses ressources. Nous sommes dans un pays où la base de ressources agricoles, d'élevage et de pêches sont surexploitées et peu productives. Au même moment l'État donne des licences à des entreprises étrangères pour des modes d'exploitation non durables. IL existe un problème de modèle d'exploitation agrosylvopastoral qui est à bout et peu productif.

Avec les impacts du COVID, il s'avère davantage nécessaire de mieux coordonner un développement harmonieux de la pêche industrielle et artisanale. Il faut noter que la majorité des exportations des produits halieutiques provient de la pêche artisanale, 40 à 60 % des produits acheminés vers les usines pour l'exportation sont issues de la pêche artisanale, par conséquent le développement de la pêche artisanale est aussi lié au développement de la pêche industrielle.

D'autres intervenants ont également mis en exergue l'absence de coordination et d'harmonisation des différents départements ministériels qui ne visent pas les mêmes objectifs. C'est le cas du CRODT qui est rattaché à ISRA (agriculture) et qui du coup à des difficultés de contrôler les activités de la pêche. Aujourd'hui, le CRODT qui est censé conseiller le Ministère en termes de recherche rencontre de réelles difficultés, son bateau qui devrait faire des sorties en mer en vue d'évaluer le stock est en panne (besoin de 300 millions de frais de réparation).

Aussi, les intervenants ont attiré l'attention sur la connexion entre la pêche et l'agriculture, car dans la plupart des cas, ce sont les agriculteurs qui exercent les activités de pêche durant la saison sèche. Par conséquent, ils estiment qu'il y a besoin d'harmoniser les interventions dans ces deux secteurs.

Au-delà des perturbations observées avec la COVID-19, l'enquête entreprise par l'IPAR, montre que le contexte a permis à bon nombre d'acteurs intervenant dans la pêche de

réfléchir sur des stratégies de réorganisation et de restructuration en interne du système de la pêche artisanale. Un niveau de conscientisation a été observé, avec des analyses orientées sur l'urgence et la nécessité de surtout se mettre en prospective, en réfléchissant sur des systèmes d'épargne qui prennent compte le long terme et des stratégies d'adaptation qui permettront de faire face à des crises structurelles tel que la COVID 19.

Les mesures prises par l'État pour appuyer le secteur dans le contexte de la COVID.

Avec les mesures de restriction, le secteur est fortement impacté, d'ailleurs le 13 Mai 2020, le Ministère de la Pêche a annoncé un financement de 10 milliards de XOF dont

- 2 milliards (01 milliards DER, 01 Milliards Force COVID) domiciliés à la CMS ;
- 8 milliards à la BNDE

Toutefois, les organisations de la pêche artisanales n'ont pas été associées au développement du fonds. C'est au dernier moment qu'elles ont été invitées à la réunion d'information au cours de laquelle on leur a fait comprendre que ces ressources seront destinées à la réhabilitation et au soutien aux quais de pêche, à la formation des acteurs, l'appui aux fonds de roulement, etc.

Plaidoyer du CNCR. Faire participer les organisations dans le développement du Fonds et la définition de son champ d'application

Malgré les effets néfastes, il a été constaté que la pandémie a permis une conscientisation des acteurs.

Cela se manifeste par une plus grande ouverture, une propension à parler des perturbations induites voire même d'envisager un avenir pour les pêcheurs sur la base de réflexions pour :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs dont les femmes transformatrices ;
- Mettre en place un système de protection sociale et d'épargne qui permette de faire face aux difficultés et crises/catastrophes;
- Instaurer une stratégie d'exploitation des pêcheries qui tient compte de l'état de la ressource et du repos biologiques.

Avant même la pandémie, au vu des menaces de raréfaction des ressources et des autres risques qui guettent le secteur, les acteurs ont eu à développer certaines initiatives :

De multiples tentatives ont été faites pour promouvoir l'aquaculture, mais elles n'ont pu offrir une alternative aux effets de perturbations des systèmes de pêche. Elles ont toutes été affectées par les contraintes dont les majeures sont :

- L'accès à des aliments piscicoles de qualité ;
- L'accès aux alevins ;
- L'acquisition de compétences.

4 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS PROPOSÉES :

A la suite des différentes discussions, des enjeux et recommandations ont pu être identifiés :

- **Pour de ce qui est des licences de pêche :**

Du fait de la non-conformité des procédures d'attribution avec le Code de la Pêche et de l'absence de la transparence dans la prise de décision pour l'attribution des licences de pêche, il importe aux acteurs de développer des coalitions afin de faire un large plaidoyer et de conduire, en partenariat avec le Ministère de la Pêche, les transformations indispensables pour plus de confiance entre les acteurs, une gestion rationnelle des ressources et un développement économique et social inclusif dans le secteur de la pêche.

Partenariats. Engagement développer des coalitions afin de faire un large plaidoyer et de conduire, en partenariat avec le Ministère de la Pêche, les transformations indispensables. **CNCR, CONIPAS**

A date, le Ministre de la Pêche affirme n'avoir signé aucune nouvelle licence ; et envisage d'étendre la zone interdite de 6 000 à 12 000.

Soutenir le Ministre pour une évaluation du secteur

#1 extension de la zone interdite de 6000 à 12 000 miles,

#2 audit de la flotte et des armements nationaux,

#3 inventaire des acteurs de la filière et en particulier des femmes transformatrices ;

#4 inventaire des infrastructures [unités, usine, quais, etc.. **CNCR-CONIPAS**

- Auditer toute la flotte industrielle active dans les eaux territoriales
- Faire l'inventaire des acteurs de la filière, et en particulier des femmes transformatrices ;
- Faire inventaire des infrastructures (unités, usine, quais, etc..).

Plaidoyer pour une révision de la mission et de la composition de la Commission, le renforcement des OP et la nationalisation des pélagiques côtiers

Dans un tel contexte, la gestion durable des ressources pélagiques est en jeu, il faut que les acteurs de la pêche s'unissent pour transformer les stratégies d'exploitation, redéfinir les nouveaux modes d'administration publique des ressources halieutiques, coordonnée des pêcheries industrielle et artisanale en vue de réaliser la vision de développement national et améliorer les conditions de vie des populations.

Initiatives

Les nouvelles stratégies devront privilégier :

#1 L'innovation et la modernisation de la pêche artisanale ;

#2 le renforcement de la Recherche et de la connaissance des ressources ;

#3 le renforcement des capacités des acteurs de la pêche ;

#4 insertion des jeunes hommes et femmes dans le secteur

Autres propositions générales

- ✓ La nécessité d'observer un repos biologique ;
- ✓ Un enjeu modernisation de la pêche artisanale avec une flotte disposant de radar pouvant aller sur de longues distances ;

- ✓ Une politique de jeunes et un accompagnement face à l'exploitation du pétrole ;
- ✓ Baser les décisions sur les données probantes ;
- ✓ Renforcer les capacités de recherche et le financement par les divers ministères ;
- ✓ Équilibrer la composition et améliorer la transparence de l'attribution et de la gestion des ressources piscicoles ;
- ✓ Mieux impliquer la société civile dans la commission d'attribution des licences de pêche ;
- ✓ Nationaliser les navires étrangers ;
- ✓ Appliquer vigoureusement l'article 43 du Code de la Pêche ;
- ✓ Mettre le CNCR devant pour diriger le plaidoyer et soutenir la pêche nationale pour la suspension de toute attribution de licences nouvelles ;
- ✓ Favoriser une approche biologique, car les pêcheurs ne connaissent que la pêche et on ne peut pas les y sortir ;
- ✓ Instaurer un modèle d'exploitation familiale durable ;
- ✓ Le poisson est une composante importante des plats, il fait associer tout le monde dans le plaidoyer dont les consommateurs ;
- ✓ Avec IPAR, les filières doivent se concerter et se joindre au CNCR ;
- ✓ Regrouper tous les acteurs de pêche (chercheurs, administrations, pêcheurs, anciens,) ainsi que les consommateurs pour faire le point des assises nationales (vision, stratégies, organisation, mesures de soutien) ;
- ✓ Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS ;
- ✓ Plaidoyer pour que la commission sur les licences soit une commission d'attribution ;
- ✓ Un autre problème est la fragmentation des OP selon le ministère ;
- ✓ Reconnaissance du métier et du statut de la femme formatrice ;
- ✓ Renforcer les systèmes de solidarités ;
- ✓ Évaluer le Fonds de Promotion de la pêche Artisanale a la CNCAS /Banque Agricole ;
- ✓ Préparer les contrepropositions au niveau de la CONIPAS ;
- ✓ Exploiter les résultats de l'atelier de Mbour.

Ces différentes propositions sont formulées sous forme de recommandations à court et long terme et le CNCR et IPAR travailleront pour leur concrétisation.

Le tableau ci-dessous permet de mieux répertorier les activités à mener selon leurs différentes composantes.

COMPOSANTE	COURT TERME	LONG TERME
<i>Plaidoyer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des travailleurs saisonniers de la pêche. Identification des saisonniers et organisation des retours vers les terroirs de résidence -CNCR- CONIPAS- Fédérations-MPECHE - Opérationnalisation des campagnes de plaidoyer pour soutenir la pêche - MPECHE- CONSOMMATEURS - Transformation de la Commission consultative afin qu'elle soit #1 une commission d'attribution ; #2 équilibrer la composition entre les structures publiques, privées et la société civile CNCR, CONIPAS, MPECHE - Nationalisation des pélagiques côtiers CNCR, CONIPAS, MPECHE - Application de l'article 43 du Code de la Pêche - MPECHE 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance du métier et du statut de la femme formatrice CNCR- Ministère du Travail- MINPECHE - Amélioration de la transparence de l'attribution et de la gestion des ressources piscicoles - MPECHE - Nationalisation des navires étrangers - MPECHE - Reconnaissance du métier et du statut de la femme formatrice CNCR- Ministère du Travail- MINPECHE - Plaidoyer pour un financement 'correct' de la Recherche [agriculture, forêts, pêche, élevage, sociologie, etc.] CNCR et Fédérations
<i>Concertation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Assises de la Pêche Regrouper tous les acteurs de pêche [chercheurs, administrations, pêcheurs, anciens, ainsi que les consommateurs pour faire le point : des assises nationales [bilan, vision, stratégies, organisation, mesures de soutien] <i>Thiooh bou barée, penxcoo dafa jot</i> CNCR-IPAR-MPECHE - Étude sur le système de protection sociale, d'assurance, de solidarité et de mutualisation IPAR - Évaluer le Fonds de Promotion de la pêche Artisanale a la CNCAS /Banque Agricole MINPECHE-ANIPAS-ASPRODEB - Restructuration de la composition de la Commission consultative et amélioration de la transparence de l'attribution et de la gestion des ressources piscicoles - MPECHE - Consultation des. Acteurs de la pêche traditionnelle pour le développement des propositions IPAR-CONIPAS- CNCR-Autres plateformes non membre 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les stocks et évaluer la ressource ISRA-MINPECHE-ONG

<p><i>Commercialisation/financement</i></p>	<p><u>Connaissance des stocks et ouverture des marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le système de protection sociale, d'assurance, de solidarité et de mutualisation IPAR - Surveiller les stocks et évaluer la ressource ISRA-MINPECHE-ONG - Ouverture des marchés et facilitation des autorisations de transport interrégional MPECHE, MINT - Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS et de la BNDE Fédérations, ANIPAS <p><u>Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur les stocks avec les femmes transformatrices et développer un plan d'écoulement des produits transformatrices CNCR-CONIPAS- <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS et de la BNDE Fédérations, ANIPAS 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Connaissance des marchés agricoles</u> – sensu lato - <u>Transport commercial</u> - <u>Contractualisation</u>
---	--	--

Remédiation

- Application des mesures de prévention sanitaire dans les villages et campements / organisation de Visites familiales **Fédérations -Associations -MPECHE – MSAS COMMUNES**
- Renforcement les capacités de la Recherche halieutique par un financement conjoint de divers ministères MAER-**MEPA-MEN-MPECHE**

Appui aux filières

- Renforcement de capacités Renforcement de capacités des acteurs de la pêche artisanale **CNCR, FEDERATIONS**
- Reconnaissance du métier et du statut de la femme transformatrice **CNCR-Ministère du Travail- MINPECHE**
- Favoriser une approche biologique - **MPECHE**
- Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS et de la BNDE **Fédérations, ANIPAS**
- Surveiller les stocks et évaluer la ressource **ISRA-MINPECHE-ONG**
- Accompagner les jeunes **CONIPAS-CNCR-MINOECHE-ONG**
- Renforcement de la formation des jeunes dans les métiers de l'aquaculture **CONIPAS-CNCR**

- Préparation de la prochaine campagne

-

- Développement d'un programme Élevage

-

- Favoriser une approche biologique - **MPECHE**
- Faire le point avec les femmes transformatrices sur les infrastructures les moyens, les sticks, les dettes développer un plan de relève des femmes transformatrices **CNCR-CONIPAS-APRODEB-MINPECHE**
- Accompagner les jeunes **CONIPAS-CNCR-MINOECHE-ONG**
- Renforcement de la formation des jeunes dans les métiers de l'aquaculture **CONIPAS-CNCR**
- Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS et de la BNDE **Fédérations, ANIPAS**
- Étude sur le système de protection sociale, d'assurance, de solidarité et de mutualisation **IPAR**
- Reconnaissance du métier et du statut de la femme transformatrice **CNCR-Ministère du Travail- MINPECHE**
- Faire le point avec les femmes transformatrices sur les infrastructures les moyens, les sticks, les dettes développer un plan de relève des femmes transformatrices **CNCR-CONIPAS-APRODEB-MINPECHE**
- Évaluer le Fonds de Promotion de la pêche Artisanale a la CNCAS /Banque Agricole **MINPECHE-ANIPAS-ASPRODEB**
-



4^{eme} Débat d'experts paysans sur les impacts du COVID-19

Mbass mi ak Mbay mi

Samedi 30 Mai 2020

5 LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM - PRENOM	FONCTION /PROFIL	INSTITUTION	PROVENANCE
1	Sidy BA	Chargé de communication	CNCR	Kaolack
2	Mme Awa Djigal	collège des femmes du CNCR	FENAGIE PECHE	Dakar
3	Babacar SARR	administrateur CNCR	SG CONIPAS	Dakar
4	Moussa Mbengue	Directeur ADEPA	ADEPA	Dakar
5	Massamba FALL	Pêcheur	CNCR	Dakar/Yoff
6	Oulimata LY	Productrice	CNCR	Matam
7	Serigne Segnane	Chargé de projet	CNCR	Dakar
8	Ibou Faye	Producteur agricole	CNCR	
9	Seyni Diagne Cisse	CRCR	CNCR	Tamba
10	Yaram Fall	Présidente collège des femmes	CNCR	Saint Louis
11	Abdoulaye SAMBA	Secrétaire Général	FENAGIE/PECHE	Dakar
12	ALASSANE GAYE	Vice-président, chargé de la COM. Pêche	Collège des Jeunes CNCR CNCR	Dakar
13	Aida CISSE	Productrice Maraichère	CNCR	Mboro / Darou khoudoss
14	Mamadou DIOP	Collège des jeunes	CNCR	Kaolack
15	Hamidou	journaliste	RTS	Dakar
16	Sarr			
17	Cheikh Oumar BA	Directeur exécutif	IPAR	Dakar
18	Fatou Binetou DIOP	Productrice	UGPM	Mékhé
19	Babacar SENE	Journaliste	Dir Pub Agropasteur	Dakar
20	Adama SALL	Administrateur	CNCR	
21	Iba Mar FAYE	Chercheur	GRET	Dakar
22	Dieynaba Sidibé	Présidente DINFEL	CNCR	Tamba
23	Rougyatou KA	Chercheur	IPAR	Dakar

24	Mass GNING			
----	------------	--	--	--